

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : Projet d'agrandissement d'une bibliothèque à Thuré.  
Avenants n°1 aux marchés de travaux.**

*Mesdames, Messieurs,*

*Par délibération n°8 du 24 octobre 2011, le Bureau a autorisé monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue d'une procédure adaptée pour l'agrandissement de la bibliothèque de Thuré.*

*Le montant initial des marchés de travaux s'élève à la somme de 117 705,23 € T.T.C. pour les 11 lots.*

*Des ajustements de chantier s'avèrent nécessaires entraînant une augmentation globale des marchés de 882,95 € TTC, soit + 0,75 % et concernent notamment :*

- Le lot 1 Gros oeuvre pour des compléments d'enduit, des reprises de seuils et des travaux complémentaires pour la création de la casquette béton*
- Le lot 2 Charpente bois pour des pannes complémentaires,*
- Le lot 3 Etanchéité pour des points d'ancrages individuels et sorties de ventilation,*
- Le lot 5 Ouvrages plaques de plâtre et faux plafonds pour le doublage du poteau BA et cloisons coupe feu 1 heure,*
- Le lot 10 Electricité Courants forts Courants faibles pour l'ajout de prises supplémentaires, le relamping des luminaires existants, l'alimentation du vidéoprojecteur, l'extension de l'alarme incendie et le non remplacement de la centrale de l'alarme incendie,*
- Le lot 11 Chauffage-Ventilation-Plomberie-Sanitaires pour le remplacement du lave mains du WC handicapé et la pose en plafond d'une bouche coupe feu.*

*\* \* \* \* \**

**VU** l'article 20 du Code des marchés publics, relatif aux avenants

**CONSIDÉRANT** les propositions des entreprises concernées, entraînant une variation dans le montant de leurs marchés comme indiqué ci-dessous :

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS****Délibération du bureau prise par délégation****du 2 juillet 2012****n° 23****page 2/2**

Entreprises	Lots	Marchés de base T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Montants avenants n°1 T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Nouveaux montants des marchés T.T.C.	% de variation
DUPUY	1 - Gros-œuvre	38 428,72 €	723,58 €	39 152,30 €	1,88%
PROCAMEC	2 - Charpente bois	6 247,78 €	695,18 €	6 942,96 €	11,13%
DME	3 - Etanchéité	6 401,86 €	645,84 €	7 047,70 €	10,09%
FABRIX	4 - Menuiserie ext. et serrurerie	9 782,08 €		9 782,08 €	
RAMBAULT	5 - Ouvrages plaques de plâtre et faux plafonds	5 621,53 €	783,08 €	6 404,61 €	13,93%
BHM	6 - Menuiserie bois intérieure	4 145,78 €		4 145,78 €	
BOUCHET Frères	7 - Revêtements de sols souples	5 501,06 €		5 501,06 €	
BOUCHET Frères	8 - Peinture	3 567,34 €		3 567,34 €	
SNB	9 - Nettoyage des locaux	828,65 €		828,65 €	
BRUNET	10 - Electricité Courants forts - Courants faibles	21 189,53 €	-2 070,52 €	19 119,01 €	-9,77%
CIGEC	11 - chauffage - Ventilation - Plomberie - sanitaires	15 990,90 €	105,79 €	16 096,69 €	0,66%
	Montant total avenants n° 1 T.T.C.		<b>882,95 €</b>	118 588,18 €	<b>0,75%</b>

Le Bureau, ayant délibéré, autorise le Président ou son représentant, à signer les avenants n°1 aux marchés correspondants, pour les montants indiqués ci-dessus.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire 321.13/2317/P1017/5130.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le président de la communauté d'agglomération  
Transmis à la sous préfecture, le 04/07/12, n° 4899  
Publié au siège de la CAPC, le 03/07/12

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM